



## Conseil Communal - Séance du 12/12/2016

### Réponse à l'interpellation de Mme DEFRAIGNE ET M. MIKLATZKI

#### **Objet : La lutte contre les marchands de sommeil**

Vous me permettrez tout d'abord de rappeler que la traite des êtres humains (TEH) relève du droit pénal et que dès lors, la lutte contre ce phénomène relève avant tout de l'ordre judiciaire.

Je peux vous assurer qu'ici à Liège, nous travaillons dans cette matière en étroite concertation avec l'ordre judiciaire, et ce depuis de nombreuses années. Un protocole d'accord a été conclu en 2011 et les contacts avec le Parquet nous apparaissent positifs à cet égard.

Le phénomène est par ailleurs inscrit en tant que priorité du Plan zonal de Sécurité, lequel est également adopté en concertation avec le Parquet.

Concernant vos critiques à l'adresse du CPAS de Liège, je me dois de rappeler ce qui est mis en œuvre :

Le CPAS dispose d'une liste des immeubles ayant été visités par des agents techniques de la Ville et du CPAS, et reconnus comme respectant les normes en vigueur par ces derniers.

Lorsqu'une personne aidée sollicite une prime logement pour un logement non connu des services, une visite d'un agent technique est systématiquement organisée avant de libérer l'aide.

Lorsque le logement ne répond pas aux normes, l'aide n'est pas octroyée et l'information sur l'insalubrité et/ou l'insécurité est communiquée au service communaux.

Le CPAS de Liège est l'un des rares à pratiquer de la sorte et son expertise en la matière est reconnue dans le secteur.

Le CPAS, le PCS de la Ville de Liège et les opérateurs "logement" partenaires, vont lancer une campagne de sensibilisation des propriétaires dénommée "propriétaires solidaires" pour d'augmenter le nombre de logement corrects.

Les solutions de logement qui pourront être dégagées dans ce cadre feront également l'objet d'une visite technique.

Enfin, le CPAS, via le service Relais logement, forme en interne ses agents à l'identification des situations d'insalubrité et d'insécurité des logements, et est ainsi l'un des principaux acteurs de lutte contre les marchands de sommeil avec la Ville.

S'agissant d'un processus pénal, je vous invite à dénoncer les cas de TEH dont vous auriez connaissance, directement auprès du Procureur du Roi.

A niveau de la Ville, Monsieur Serge Mantovani, Directeur général adjoint, est à votre disposition.